



FORMATION DES EXPERTS VAE

Validation : Etat des lieux et perspectives dans
l'UE et en Suisse

Bern, 3 novembre 2010

Cécile Ximénès, GIP-FCIP Alsace





Le système de certification professionnelle en France

De nombreux certificateurs :

- Ministères
- Branches professionnelles



Le système de certification professionnelle en France

Un exemple : les services à la personne

Ministère Education	Ministère Emploi	Ministère Santé et Affaires sociales	Branche Professionnelle
Aide à domicile	Assistant de vie aux familles	Auxiliaire de vie sociale	Assistante de vie dépendance



Le système de certification professionnelle en France

La Commission Nationale de la certification professionnelle (CNCP)

- création du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)
- contrôle de la pertinence des diplômes proposés
- conseil sur les certifications
- www.cncp.gouv.fr



La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Loi de modernisation sociale (2002) :

- toute certification professionnelle est accessible par VAE (et quelques exceptions)
- conditions : 3 ans d'activité (professionnelles ou bénévole) dans le champ du diplôme visé
- le diplôme obtenu a la même valeur que le diplôme obtenu après formation et examen



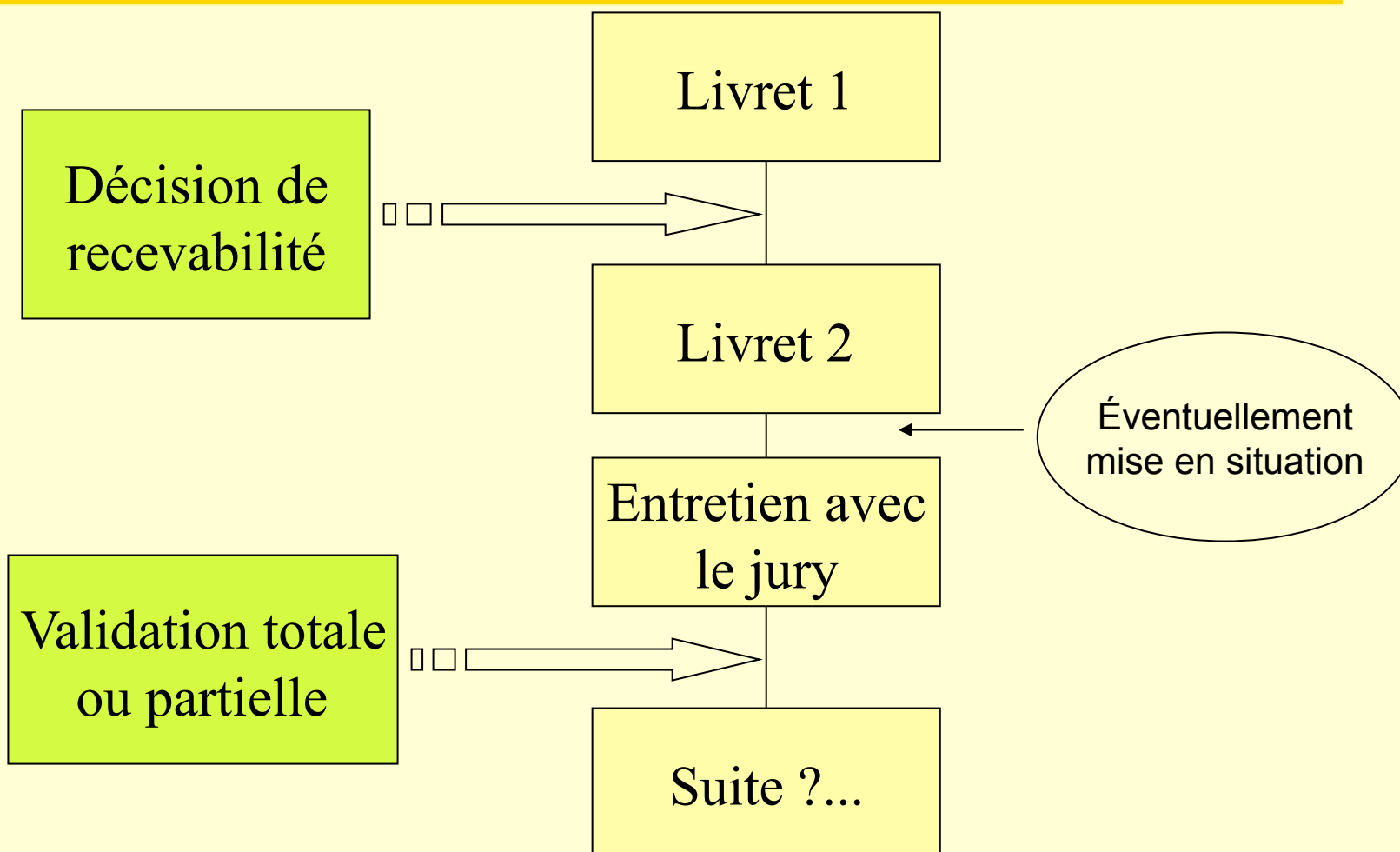
La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

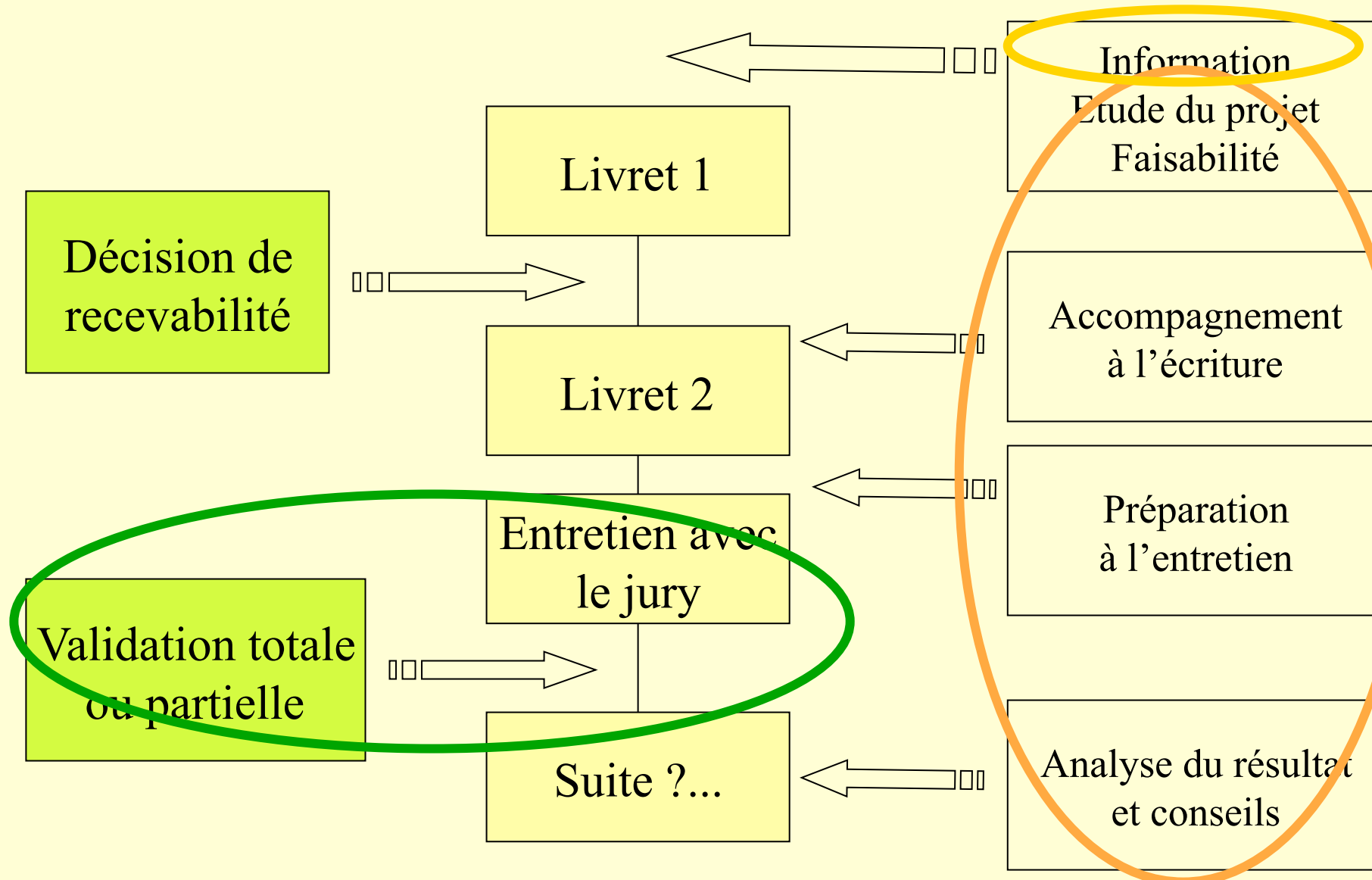
Chaque certificateur met en œuvre la VAE selon sa propre procédure

- En général, dossier et entretien
- pour le ministère de l'emploi, mise en situation devant jury



La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)







Les acteurs de la VAE

- Information et conseil : experts en orientation
- Accompagnement du parcours VAE : experts en accompagnement et méthodologues
- Jurys : experts métier et évaluation



Les acteurs de la VAE

Le candidat, les accompagnateurs et les jurys,
des outils communs :

- le référentiel du diplôme
- L'analyse de l'activité



Composition des jurys

- enseignants ou formateurs du métier
- professionnels
- éventuellement (Education Nationale)
enseignants de « culture générale »



La formation des jurys VAE :
De l'évaluation d'acquis de formation
à l'évaluation d'acquis d'expérience

Un changement de posture :

- Le jury n'est plus celui qui sait en face d'un apprenant
- Chaque candidat apporte son expérience singulière

Une nécessité :

- La formation des jurys
- Une charte de déontologie



La formation des jurys VAE :
De l'évaluation d'acquis de formation
à l'évaluation d'acquis d'expérience

Les contenus de formation :

- les fondamentaux : enjeux de la VAE et connaissance de la procédure, mission du jury
- discussion et recherche d'un consensus sur le métier
- appropriation des outils analyse de l'activité
- conduite de l'entretien



Les contenus de formation des jurys VAE : les fondamentaux

- le cadre réglementaire
- les enjeux de la VAE
- la procédure et les étapes du parcours du candidat
- le profil des candidats



Les contenus de formation des jurys VAE : Réflexion sur le métier

- travail sur les représentations du métier
- Recherche d'un consensus sur les contours du métier
- « cœur du métier »



Les contenus de formation des jurys VAE : les outils et l'analyse d'activité

- rôle du dossier écrit par le candidat
- méthode d'analyse de l'activité
- méthode de lecture
- construction d'un questionnement



Les contenus de formation des jurys VAE : Conduite de l'entretien

- réflexion sur la pratique de questionnement
- prise de décision collégiale
- motivation de la décision



Jurys, Etat et Branches professionnelles

Rôle de l'Etat :

- valideur et garant de la valeur nationale des diplômes
- désignation des jurys par les services de chaque ministère

Rôle des branches professionnelles :

- organisation de leurs propres diplômes
- organisation de leur procédure de VAE